

## RECU EN PREFECTURE

le 05/12/2022

Application agréée E-legalite.com 99\_AI-031-243100773-20221205-2022\_A\_011-

### Arrêté 2022-A-011

# Délégation de fonctions – 8ème Vice-Président

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-12,

Vu l'élection du 8ème Vice-Président, le 8 juillet 2020, par délibération 2020-046,

Considérant la nécessité pour le Président, dans un souci de bonne gestion de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

### Arrête

#### Article 1

L'arrêté n°2020-A-011 est rapporté.

#### Article 2

M. Gilles JOVIADO, 8ème Vice-Président a délégation en matière de développement territorial et économique.

#### Article 3

Le Vice-Président assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Fait à Villemur sur Tarn, le 25 novembre 2022.

0 5 DEC. 2022 Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture, le :

Et publication, le: 0 5 DEC. 2022

Notification à l'intéressé, le : 2 8 NOV. 2022

> M. Gilles JOVIADO, « Vu pour acceptation »

Le Président, Jedn-Marc DU

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.